

Paraît chaque mois  
Abonnement annuel :  
190 francs suisses  
Fascicule mensuel :  
24 francs suisses

Genève  
2<sup>e</sup> année – N° 11  
Novembre 1996

(La Propriété industrielle  
112<sup>e</sup> année – N° 11)

(Le Droit d'auteur  
109<sup>e</sup> année – N° 11)

# La Propriété industrielle et le Droit d'auteur

Revue mensuelle de  
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

---

## Sommaire

### ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI.  
Vingt-neuvième série de réunions (Genève, 23 septembre - 2 octobre 1996)..... 368

### NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Arrangement de Strasbourg. Ratification : Grèce ..... 371  
Traité de Nairobi. Ratification : Pologne ..... 371  
Traité sur le droit des marques. Adhésion : Guinée. *Rectificatif*..... 372

### SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)..... 372  
Union de Madrid ..... 373

CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI..... 373

### ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Afrique ..... 373  
Amérique latine et Caraïbes ..... 374  
Asie et Pacifique ..... 376  
Pays arabes ..... 378  
Coopération pour le développement (en général) ..... 378  
Médailles de l'OMPI..... 379

*(Suite du sommaire au verso)*

---

OMPI 1996

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

<b>ACTIVITÉS DE L'OMPI SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ</b> .....	380
<b>CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC D'AUTRES PAYS ET AVEC DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES</b> .....	380
<b>PUBLICATIONS RÉCENTES DE L'OMPI</b> .....	381
<b>CALENDRIER DES RÉUNIONS</b> .....	382

### LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ENCART)

Note de l'éditeur

#### AUSTRALIE

Loi de 1989 sur les configurations de circuits (n° 28 de 1989, modifiée en dernier lieu par la loi n° 115 de 1990).....	Texte 1-001
Règlement sur les configurations de circuits (n° 302, du 24 septembre 1990) ..	Texte 1-002

#### JAPON

Loi sur les marques (n° 127 du 13 avril 1959, modifiée en dernier lieu par la loi n° 116 de 1994) [ <i>Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.</i> ].....	Texte 3-001
Loi sur les dessins et modèles (n° 125 du 13 avril 1959, modifiée en dernier lieu par la loi n° 116 de 1994) [ <i>Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.</i> ].....	Texte 4-001

### LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS (ENCART)

Note de l'éditeur

#### ESPAGNE

Décret royal portant approbation du texte codifié de la loi sur la propriété in- tellectuelle, qui énonce, précise et harmonise les dispositions légales en vi- gueur dans ce domaine (n° 1/1996 du 12 avril 1996) [ <i>Ce texte remplace celui publié précédemment sous le même numéro de cote.</i> ].....	Texte 1-01
---	------------

**ITALIE**

- Loi n° 93 du 5 février 1992 — Dispositions en faveur des entreprises phonographiques et rémunérations pour les reproductions privées à but non lucratif..... Texte 2-01
- Loi n° 159 du 22 mai 1993 — Dispositions en matière de reproduction abusive de livres et abrogation de la contribution sur les œuvres de notoriété publique visées aux articles 177, 178 et 179 et au dernier alinéa de l'article 172 de la loi n° 633 du 22 avril 1941 ..... Texte 3-01
- Décret législatif n° 518 du 29 décembre 1992 — Application de la directive 91/250/CEE relative à la protection juridique des programmes d'ordinateur .... Texte 4-01
- Décret législatif n° 685 du 16 novembre 1994 — Application de la directive 92/100/CEE concernant le droit de louage, le droit de prêt et certains droits connexes au droit d'auteur en matière de propriété intellectuelle ..... Texte 5-01

**JAPON**

- Loi sur le droit d'auteur (n° 48 du 6 mai 1970, modifiée en dernier lieu par la loi n° 91 du 12 mai 1995) [*Ce texte remplace ceux publiés précédemment sous les numéros de cote 2-01 et 3-01 à 3-07.*] ..... Texte 2-01

**LOIS RÉGIONALES****Communautés européennes**

- Directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 1996 concernant la protection juridique des bases de données ..... Texte 5-01

## Organes directeurs de l'OMPI

### Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI

Vingt-neuvième série de réunions  
(Genève, 23 septembre - 2 octobre 1996)

Du 23 septembre au 2 octobre 1996, les organes directeurs de l'OMPI ont tenu leur vingt-neuvième série de réunions, à Genève. Les délégations de 121 États, de 16 organisations intergouvernementales et de 16 organisations internationales non gouvernementales ont pris part à ces réunions<sup>1</sup>.

Six organes directeurs se sont réunis :

- l'Assemblée générale de l'OMPI;
- le Comité de coordination de l'OMPI;
- l'Assemblée de l'Union de Paris;
- le Comité exécutif de l'Union de Paris;
- l'Assemblée de l'Union de Beme;
- le Comité exécutif de l'Union de Berne.

On trouvera résumées ci-dessous les principales questions examinées par les organes directeurs et les principales décisions qu'ils ont prises.

**Activités menées par l'OMPI du 1<sup>er</sup> juillet 1995 au 30 juin 1996.** Presque toutes les délégations se sont félicitées de la quantité et de la qualité des activités exécutées par l'OMPI pendant la période considérée et ont estimé que ces activités avaient été menées avec efficacité, créativité et dévouement et avaient été un succès.

La quantité et la qualité des activités de coopération pour le développement menées par l'OMPI en faveur des pays en développement ont suscité des commentaires particulièrement élogieux. Il a été souligné que les activités en question ont atteint leurs objectifs et répondu aux attentes des pays participants et qu'elles ont porté sur une large gamme de domaines essentiels tels que la mise en valeur des ressources humaines, le renforcement des infrastructures juridiques et administratives de la propriété intellectuelle,

l'automatisation des procédures de délivrance de titres de propriété intellectuelle, la promotion des inventions et de l'innovation, l'accès à l'information technique contenue dans les documents de brevet et la sanction des droits de propriété intellectuelle.

Il a été noté que le Bureau international accorde la plus haute importance aux activités destinées à aider les pays en développement à analyser les incidences qu'aura pour eux l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) et à adapter leur législation nationale aux obligations énoncées dans cet accord. À cet égard, de nombreuses délégations se sont félicitées de l'accord conclu en décembre 1995 entre l'OMPI et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et notamment des travaux concernant la notification des lois et règlements de propriété intellectuelle. Les délégations des pays en développement bénéficiaires ont exprimé l'espoir de voir le programme de coopération pour le développement de l'OMPI s'intensifier à l'avenir et bénéficier de ressources financières notablement accrues. Un certain nombre de délégations de pays industrialisés et d'autres pays donateurs ont réitéré leur intention de continuer à soutenir l'OMPI dans son programme de coopération pour le développement, en apportant des fonds et des ressources en nature.

Un certain nombre de délégations ont fait part de leur satisfaction devant l'état d'avancement des travaux menés par l'OMPI pendant la période considérée en ce qui concerne l'établissement de normes. La plupart des délégations qui ont pris la parole ont félicité l'OMPI pour le travail préparatoire qui a abouti à la convocation, pour décembre 1996, de la Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins et se sont engagées à œuvrer pour le succès de cette conférence. Plusieurs délégations ont exprimé l'espoir que les efforts déployés en

<sup>1</sup> La liste complète des participants peut être obtenue sur demande adressée au Bureau international.

relation avec le projet de traité sur le droit des brevets seront bientôt couronnés de succès et ont indiqué aussi qu'il est nécessaire de progresser sur la voie qui doit mener à la conclusion du Traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle.

De nombreuses délégations se sont félicitées de l'entrée en vigueur, pendant la période considérée, de deux instruments internationaux majeurs dans le domaine des marques, élaborés à l'initiative de l'OMPI et conclus sous son égide, à savoir le Traité sur le droit des marques (TLT) et le Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid). Un certain nombre de délégations ont aussi évoqué avec satisfaction l'entrée en vigueur de la Convention sur le brevet eurasiatique (CBEA) et le début des opérations régies par ce traité, dans l'élaboration duquel le Bureau international a joué un rôle important.

De nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction quant aux activités menées par l'OMPI en faveur des pays en transition vers l'économie de marché, en particulier à l'occasion de séminaires et réunions organisés dans la région et de missions de consultants de l'OMPI envoyées dans cette région pour aider au renforcement de la législation nationale et de l'infrastructure administrative chargée de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à la promotion de la coopération régionale.

De nombreuses délégations aussi ont souligné le succès durable du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), attesté par le nombre des États membres, en augmentation constante, et la progression du nombre des demandes internationales de brevet, ainsi que le rôle essentiel qu'il joue dans les recettes de l'OMPI. Pour ce qui est des autres activités de l'OMPI en matière d'enregistrement international, le début prometteur, le 1<sup>er</sup> avril 1996, des opérations régies par le Protocole de Madrid a aussi été bien accueilli.

Le Bureau international a aussi été loué pour ses activités consacrées à l'administration des classifications internationales et de la documentation en matière de brevets et à la promotion du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.

Le directeur général a fait les réponses suivantes aux délégations :

a) Il leur a donné l'assurance que leurs observations et suggestions ont été soigneusement notées et seront prises en compte lors de la planification des travaux du Bureau international pour la partie de l'exercice biennal qui reste à

courir et pour l'élaboration du projet de programme et budget du prochain exercice biennal (1998-1999).

b) Il a précisé que, conformément aux suggestions de certaines délégations, le Bureau international entreprendra, avec l'aide de consultants, une étude des questions de propriété industrielle que pose au niveau international la nouvelle infrastructure mondiale de l'information, y compris l'Internet.

c) Conformément aux suggestions émises par plusieurs délégations, le directeur général a déclaré que l'OMPI ne prélèvera plus les 13 % de frais généraux liés au soutien administratif des activités de coopération pour le développement financées par des ressources extrabudgétaires des pays en développement.

d) Il a aussi indiqué que, conformément aux suggestions qui ont été faites, le nombre de bourses d'étude de longue durée proposées par le Bureau international à des ressortissants de pays en développement pour une formation universitaire en propriété intellectuelle continuera à augmenter à l'avenir, comme ce fut déjà le cas pendant l'année en cours.

e) Le directeur général a dit approuver pleinement les délégations qui ont souligné l'importance d'une répartition géographique équilibrée du personnel au sein du secrétariat et de l'attribution d'un plus grand nombre de postes importants à des femmes. Il s'agit là d'un souci constant, et il s'est déclaré convaincu que les progrès dans ce domaine se poursuivront à l'avenir.

f) En ce qui concerne l'OMC et l'Accord sur les ADPIC, le directeur général a dit que la coopération avec l'OMC est extrêmement satisfaisante et que le rôle joué par l'OMPI pour promouvoir la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC a été à la fois très important et de vaste portée. De "grands colloques spéciaux" sur les incidences de l'Accord sur les ADPIC ont été organisés par l'OMPI en 1996 et auront encore lieu en 1997 dans toutes les régions en développement, et l'OMPI financera la participation de tous les pays en développement membres de l'OMC.

g) Enfin, le directeur général a dit que, conformément aux suggestions de plusieurs délégations, il a l'intention de proposer pour l'exercice biennal 1998-1999 un nouvel accroissement de la part du budget ordinaire de l'OMPI consacrée à la coopération pour le développement, grâce à des ressources provenant essentiellement du PCT. Quant aux ressources spéciales allouées en 1995 au titre de la coopération pour le développement et d'autres activités relatives à l'Accord sur les

ADPIC pour l'exercice biennal en cours, le directeur général a l'intention de proposer qu'elles soient non seulement reconduites mais augmentées pour l'exercice biennal 1998-1999.

**Adaptation du programme de l'exercice biennal 1996-1997.** Le Comité de coordination de l'OMPI et les comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne ont pris note des informations fournies par le Bureau international sur certaines questions relatives au programme de l'exercice biennal en cours (1996-1997), qui tiennent compte de l'évolution intervenue depuis l'adoption du programme en septembre-octobre 1995, à savoir que i) une conférence diplomatique chargée d'adopter un nouveau traité sur l'enregistrement international des dessins et modèles industriels ne se tiendra pas avant 1998; ii) le Bureau international étudiera la possibilité de créer un système de "dépôt" international pour les listages de séquences de nucléotides ou d'acides aminés; iii) le Bureau international étudiera, avec l'aide de consultants, la nécessité et la possibilité de créer un système international centralisé d'enregistrement des cessions de demandes de brevet et des cessions de brevets; iv) le Bureau international mènera une étude préliminaire sur un éventuel nouveau traité qui porterait sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés et serait conforme à l'Accord sur les ADPIC.

L'Assemblée générale de l'OMPI et l'Assemblée de l'Union de Berne ont examiné la préparation de la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins qui doit se tenir à Genève du 2 au 20 décembre 1996 et ont arrêté la date, la composition, le mandat et le financement de la participation pour deux réunions de consultation devant se tenir à Genève en octobre et novembre 1996, respectivement. La préparation précitée englobe trois réunions régionales de consultation, à Casablanca (Maroc), Chiang-Mai (Thaïlande) et Santiago du Chili, respectivement.

L'Assemblée générale de l'OMPI et l'Assemblée de l'Union de Paris ont approuvé l'insertion, dans le projet de traité sur le droit des brevets, de certaines questions supplémentaires, à savoir i) la date de dépôt d'une demande et l'unité de l'invention; ii) l'enregistrement des accords de licence; iii) la revendication tardive de priorité et iv) le rétablissement des droits lorsqu'un délai a été dépassé et la prorogation des délais qui n'ont pas encore expiré mais dont la prorogation est

demandée par la partie intéressée. Le comité d'experts concernant le Traité sur le droit des brevets sera informé, dans un document, du fait que les dispositions relatives à l'unité de l'invention et à la revendication tardive de priorité devront être considérées comme ayant été présentées entre crochets par le Bureau international.

L'Assemblée générale de l'OMPI et l'Assemblée de l'Union de Berne ont pris note, en l'approuvant, du fait que l'OMPI organisera à Phuket (Thaïlande) un forum mondial Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)/OMPI sur la protection du folklore, qui se tiendra en avril 1997, et que l'OMPI financera la participation de huit orateurs et de 18 participants des pays en développement.

**Locaux.** L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé à l'unanimité d'approuver les recommandations faites par le Comité du budget et le Comité des locaux lors de leur session commune de septembre 1996 et préconisant que le Bureau international organise un concours international d'architecture pour la construction d'un bâtiment sur la parcelle Steiner (adjacente au bâtiment du siège de l'OMPI, à Genève) et qu'une nouvelle étude soit faite par un consultant pour examiner les différentes possibilités offertes à Genève, y compris la solution consistant à construire un bâtiment sur la parcelle Steiner. Les comités du budget et des locaux examineront le rapport de ce consultant à la mi-avril 1997 au plus tard.

**Projet de traité sur le règlement des différends entre États en matière de propriété intellectuelle.** L'Assemblée générale de l'OMPI a décidé i) que le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1998-1999 prévoira un poste pour la tenue d'une conférence diplomatique au premier semestre de 1998; ii) que le Bureau international établira d'ici au mois d'avril 1997 des documents contenant un nouveau texte du projet de traité et du projet de règlement d'exécution ainsi que des notes, le tout devant constituer la proposition de base destinée à une conférence diplomatique, ainsi qu'une documentation générale; iii) que le poste précité du projet de programme et de budget de l'exercice biennal 1998-1999 sera examiné par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de septembre-octobre 1997 sur la base desdits documents et des résultats de l'expérience des mécanismes

internationaux de règlement des différends de l'OMC.

**Procédure de nomination d'un nouveau directeur général en 1997.** Le Comité de coordination a arrêté la procédure suivante pour la nomination du nouveau directeur général en 1997 : i) en octobre 1996, les gouvernements seront invités à proposer la candidature d'un ou de plusieurs de leurs ressortissants au poste de directeur général de l'OMPI, la date limite de présentation des candidatures étant fixée au 31 janvier 1997; ii) le Comité de coordination de l'OMPI se réunira les 18 et 19 mars 1997 pour proposer un candidat

au poste de directeur général en vue de sa nomination par l'Assemblée générale; iii) un point intitulé "Nomination du directeur général" figurera à l'ordre du jour des sessions ordinaires de l'Assemblée générale de l'OMPI et des Assemblées des Unions de Paris et de Berne qui se tiendront en septembre-octobre 1997.

**Questions relatives au personnel.** Les organes directeurs ont approuvé l'intention du directeur général de promouvoir (avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 1996) M. Thomas Keefer au grade de sous-directeur général et M. Roberto Castello, Mme Carlotta Graffigna, M. Richard Owens et M. Jaime Sevilla au grade D.1 (grade de directeur).

## Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI

### Arrangement de Strasbourg

#### Ratification

GRÈCE

Le Gouvernement de la Grèce a déposé, le 21 octobre 1996, son instrument de ratification de l'Arrangement de Strasbourg concernant la classification internationale des brevets du 24 mars 1971, modifié le 28 septembre 1979.

Ledit arrangement entrera en vigueur, à l'égard de la Grèce, le 21 octobre 1997.

*Notification Strasbourg n° 48, du 21 octobre 1996.*

### Traité de Nairobi

#### Ratification

POLOGNE

Le Gouvernement de la Pologne a déposé, le 22 octobre 1996, son instrument de ratification du Traité de Nairobi concernant la protection du symbole olympique, adopté à Nairobi le 26 septembre 1981.

Ledit traité entrera en vigueur, à l'égard de la Pologne, le 22 novembre 1996.

*Notification Nairobi n° 42, du 22 octobre 1996.*

## Traité sur le droit des marques

### Adhésion

GUINÉE

### Rectificatif

Le deuxième paragraphe de la notification TLT n°9, datée du 5 août 1996<sup>1</sup>, qui traite de la date d'entrée en vigueur, à l'égard de la Guinée, du Traité sur le droit des marques, est remplacé par le paragraphe suivant :

“La Guinée étant un État membre de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), le Traité entrera en vigueur, à l'égard de la Guinée, trois mois après la date à laquelle l'OAPI aura déposé son instrument d'adhésion audit Traité.”

*Notification TLT n° 9 (rectificatif), du 18 octobre 1996.*

<sup>1</sup> Voir *La Propriété industrielle et le Droit d'auteur*, 1996, p. 287.

## Systèmes d'enregistrement administrés par l'OMPI

### Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

#### Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du PCT

*Argentine.* En août 1996, un fonctionnaire de l'Institut national de la propriété industrielle s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions relatives au PCT.

*États-Unis d'Amérique.* En août 1996, un consultant de l'OMPI ressortissant des États-Unis d'Amérique a donné une conférence sur le PCT, à Washington, dans les locaux de l'*American Patent Academy* devant huit personnes préparant un examen d'agent de brevet ou de conseil en brevets.

*Israël.* En août 1996, un fonctionnaire de l'Office des brevets, des dessins et modèles et des marques a reçu, au siège de l'OMPI, une formation aux procédures des offices récepteurs dans le cadre du PCT et s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'OMPI de diverses questions relatives au PCT.

*Japon.* En août 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Tokyo, avec des fonctionnaires de l'Office japonais des brevets (JPO) et avec des représentants de l'Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) et de l'Association japonaise des conseils en brevets (JPAA), de différentes questions relatives au PCT, notamment des modifications qui pourraient être apportées au système du PCT. Ils ont aussi eu des échanges de vues avec les chefs des services des brevets de plusieurs entreprises japonaises et des conseils en brevets sur des activités visant à promouvoir l'utilisation du PCT au Japon.

*Turkménistan.* En août 1996, un fonctionnaire de l'Office des brevets du Turkménistan a reçu, au siège de l'OMPI, une formation aux procédures des offices récepteurs dans le cadre du PCT et s'est entretenu, avec des fonctionnaires de l'OMPI, de diverses questions relatives au PCT.



## Union de Madrid

### Formation et réunions de promotion avec des utilisateurs du système de Madrid

*République populaire démocratique de Corée.*  
En août 1996, deux fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires

de l'OMPI des procédures administratives à suivre dans le cadre de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et du Protocole relatif à cet arrangement, en prévision de l'adhésion de ce pays au protocole, le 3 octobre.

## Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

*Japon.* En août 1996, un professeur de l'Université Kanagawa de Yokohama s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des services que propose le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, compte tenu des besoins du Japon.

*Association des avocats américains (ABA).*  
En août 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a

assisté à Orlando (Floride, États-Unis d'Amérique) à la réunion annuelle de cette association, à laquelle ont assisté 10 000 personnes. Il y a présenté un exposé sur l'OMPI et le Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation au cours d'une séance consacrée à "L'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle conformément au règlement de l'OMPI".

## Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en développement

### Afrique

#### Cours de formation, séminaires et réunions

*Cours régional de l'OMPI d'introduction générale à la propriété industrielle à l'intention des pays de l'Afrique francophone (Burkina Faso).*

Ce cours, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso, s'est tenu à Ouagadougou du 7 au 16 août 1996. Il a été suivi par plus de 30 participants de l'Angola, du Bénin, du Cameroun, du Congo, de la Côte

d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, de la Guinée équatoriale, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Togo et du Zaïre. Des exposés y ont été présentés par trois experts de l'OMPI ressortissants du Burkina Faso (un) et de la France (deux). Ont également participé à ce cours trois fonctionnaires de l'OMPI et un représentant de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) qui ont tous présenté des exposés. Le programme du cours portait, entre autres, sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

*Séminaire sous-régional de l'OMPI sur la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats de l'Afrique francophone (Côte d'Ivoire).* Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, s'est tenu à Abidjan du 21 au 23 août 1996. Il a été suivi par 14 juges venant du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, de la République centrafricaine, du Sénégal, du Tchad et du Togo, ainsi que par 10 juges de la Côte d'Ivoire. Des exposés y ont été présentés par deux consultants français de l'OMPI, un expert ivoirien et trois fonctionnaires de l'OMPI. Parmi les sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

### **Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration**

*Botswana.* En août 1996, à la demande du gouvernement, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales des observations sur la loi de 1996 relative à la propriété industrielle, contenant des renvois aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

*Burkina Faso.* En août 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI se sont entretenus, à Ouagadougou, avec des fonctionnaires du Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de questions relatives à la coopération pour le développement, notamment de l'aide que pourrait fournir l'OMPI en vue de l'organisation d'un séminaire sous-régional sur l'innovation.

*Mali.* En août 1996, un consultant de l'OMPI ressortissant du Burkina Faso s'est rendu en mission à Bamako pour évaluer l'état d'avancement du projet de création d'un logiciel (COSIS) [*Copyright Society Information System*] dans le cadre de l'automatisation, au Bureau malien du droit d'auteur, des procédures de répartition des redevances de droit d'auteur.

*Nigéria.* En août 1996 s'est déroulé à Toronto, dans les locaux de la *Canadian Copyright Organization (CANCOPY)*, un programme de formation pratique sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisé par l'OMPI à l'intention de deux fonctionnaires de la Commission du droit d'auteur du Nigéria.

## **Amérique latine et Caraïbes**

### **Cours de formation, séminaires et réunions**

*Brésil.* En août 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé, à São Paulo, à un séminaire sur le transfert des techniques et la protection juridique des dessins et modèles organisé par la Fédération des industries de l'État de São Paulo. Ce séminaire a réuni une centaine de participants, dont plusieurs hauts fonctionnaires nationaux et chefs d'entreprise. Le fonctionnaire de l'OMPI y a présenté un exposé sur la propriété industrielle et la compétitivité internationale.

### **Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration**

*Bolivie.* En août 1996, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Office national de la propriété industrielle, à La Paz, pour former des examinateurs de marques à l'utilisation du *Manual para el examen de marcas en las oficinas de propiedad industrial de los países andinos* [Manuel sur l'examen des marques effectué au sein

des offices de propriété industrielle des pays andins], élaboré sous les auspices de l'OMPI.

*Brésil.* En août 1996, un consultant de l'OMPI venant de l'Office européen des brevets (OEB) s'est rendu en mission à l'Institut national de la propriété industrielle, à Rio de Janeiro, pour former le personnel du Département des brevets à l'examen des demandes de brevet.

*Colombie.* En août 1996, un consultant cubain de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction générale de l'industrie et du commerce pour donner des conseils sur la mise en place de services d'information en matière de propriété industrielle. Cette mission s'inscrivait dans le cadre du projet interrégional financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et portant sur les services d'appui sectoriel.

En août 1996 aussi, deux représentants de la Société colombienne des auteurs et compositeurs se sont rendus à la Société chilienne des auteurs, à Santiago, dans le cadre d'un voyage d'études organisé par l'OMPI.

En août 1996 toujours, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à un séminaire sur le droit d'auteur et les droits voisins organisé par l'Alliance pour la lutte contre la piraterie des œuvres littéraires et artistiques, qui a récemment vu le jour en Colombie. Ce séminaire, qui s'est tenu à Paipa, a été suivi par des magistrats du parquet, des auxiliaires de justice et des officiers de police. Le fonctionnaire de l'OMPI a aussi participé à l'inauguration du nouveau Centre de documentation de la Direction nationale colombienne du droit d'auteur.

*El Salvador.* En août 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a rencontré, à San Salvador, des fonctionnaires nationaux avec lesquels il s'est entretenu du projet d'accord proposé entre le Gouvernement salvadorien et l'OMPI pour l'exécution d'un programme de coopération technique destiné à moderniser et à renforcer le système de la propriété industrielle de ce pays.

*Équateur.* En août 1996, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à la Direction nationale de la propriété industrielle, à Quito, pour former des examinateurs de marques à l'utilisation du *Manual para el examen de marcas en las oficinas de propiedad industrial de los países andinos*, élaboré sous les auspices de l'OMPI.

*Mexique.* En août 1996, une délégation composée de six parlementaires s'est rendue au siège de l'OMPI pour s'entretenir avec des fonctionnaires de l'Organisation de questions concernant, notamment, la protection du folklore.

*Nicaragua.* En août 1996, deux consultants de l'OMPI, l'un chilien et l'autre vénézuélien, se sont rendus en mission, dans le cadre du projet interrégional financé par le PNUD, à l'Office de la propriété industrielle, à Managua, pour donner des conseils sur la mise au point du système automatisé pour l'administration de l'information en matière de marques et adapter ce système aux nouvelles dispositions et procédures élaborées en vertu du Protocole relatif à la Convention centre-américaine pour la protection de la propriété industrielle (marques).

*Pérou.* En août 1996, un consultant vénézuélien de l'OMPI s'est rendu en mission à l'Institut national de protection de la concurrence et de la propriété intellectuelle (INDECOPI), à Lima, pour examiner les préparatifs du premier congrès latino-américain sur la protection de la propriété industrielle organisé par l'OMPI et qui doit se tenir à Lima en novembre 1996.

*Trinité-et-Tobago.* En août 1996, un consultant britannique de l'OMPI s'est rendu en mission à Port-of-Spain pour former le personnel de l'Office de la propriété intellectuelle à la classification internationale des marques. Cette mission était financée dans le cadre du projet national relatif à la modernisation et au renforcement du système de propriété industrielle.

*Venezuela.* En août 1996, un consultant argentin de l'OMPI a présenté des exposés sur le droit d'auteur et les droits voisins à l'Université Los Andes, à Mérida, devant des étudiants du cours postuniversitaire de propriété intellectuelle.

*Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA).* En août 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont participé, à San Salvador, à une réunion des chefs des offices de propriété industrielle des pays de l'Isthme centraméricain, organisée par le SIECA. Cette réunion a été suivie par les chefs des offices de propriété industrielle du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Panama et par plusieurs représentants du secteur privé de ces pays. Les partici-

pants ont examiné, notamment, le projet de convention centre-américaine pour la protection de la propriété industrielle (inventions et dessins et modèles industriels), élaboré par l'OMPI à la

demande des pays d'Amérique centrale. Ils ont également examiné la question de la coopération entre les pays d'Amérique centrale et l'Organisation.

## Asie et Pacifique

### Cours de formation, séminaires et réunions

*Table ronde régionale OMPI/Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC (Thaïlande).* Cette table ronde, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Département de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce de la Thaïlande et l'Office européen des brevets (OEB), s'est tenue à Chiang Mai du 5 au 7 août 1996. Elle a été suivie par 33 participants du Brunéi Darussalam, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de Singapour, de la Thaïlande et du Viet Nam ainsi que par un représentant du Secrétariat de l'ANASE à Jakarta. Les participants étaient des responsables d'offices de la propriété intellectuelle ou industrielle, des fonctionnaires des douanes et de la police et des représentants de l'ordre judiciaire. Ont également participé à cette table ronde trois fonctionnaires de l'OMPI, ainsi que des experts du Royaume-Uni, de l'OEB et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette table ronde était financée dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques.

*Journée d'étude nationale de l'OMPI sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle (Népal).* Cette journée d'étude, organisée par l'OMPI en collaboration avec le Département de l'industrie du Ministère de l'industrie et la Faculté de droit de l'Université de Tribhuvan, s'est tenue à Katmandou le 14 août 1996. Elle a été suivie par 45 participants représentant le gouvernement, les milieux juridiques et l'université susmentionnée. Un consultant thaïlandais de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation y ont présenté des exposés. Parmi les sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

*Séminaire national de l'OMPI sur les incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce*

*(Accord sur les ADPIC) (Népal).* Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Département de l'industrie du Ministère de l'industrie et le Centre de promotion du commerce du Gouvernement népalais, s'est tenu à Katmandou les 15 et 16 août 1996. Il a été suivi par 50 participants issus des milieux gouvernementaux, juridiques, industriels et commerciaux. Deux consultants de l'OMPI ressortissants de la Thaïlande et du Royaume-Uni et un fonctionnaire de l'Organisation y ont présenté des exposés.

*Séminaire national OMPI/Institut malaisien de normalisation et de recherche industrielle (SIRIM)/Fédération des fabricants malaisiens (FMM) sur les avantages du système de la propriété intellectuelle pour les milieux d'affaires de la Malaisie (Malaisie).* Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère du commerce intérieur et de la consommation de la Malaisie, le SIRIM et le FMM, s'est tenu à Shah Alam les 28 et 29 août 1996. Il a été suivi par 60 participants malaisiens représentant les milieux gouvernementaux, l'industrie, les milieux juridiques, les milieux universitaires et les instituts de recherche. Des exposés y ont été présentés par deux consultants de l'OMPI ressortissants de l'Allemagne et du Royaume-Uni et par trois experts malaisiens. Ce séminaire était organisé dans le cadre du projet national financé par le PNUD. Parmi les sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

### Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

*Bangladesh.* En août 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI, de la modernisation de l'administration de la propriété industrielle et des activités de coopération futures.

*Cambodge.* En août 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI et des activités de coopération futures.

*Inde.* En août 1996, l'OMPI a rédigé et communiqué aux autorités nationales un projet de loi sur la protection des schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés, accompagné d'un commentaire sur les principales dispositions de ce projet, avec des renvois aux dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

En août 1996 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI a eu des entretiens, à New Delhi, avec des fonctionnaires nationaux et des fonctionnaires du PNUD au sujet de l'éventuel financement d'un programme visant à renforcer le système indien de propriété industrielle pendant la période allant de 1997 à 2002.

*Iran (République islamique d').* En août 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future dans le domaine de la propriété industrielle, en particulier de la conception et de l'utilisation de systèmes d'information en matière de propriété industrielle.

*Malaisie.* En août 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Kuala Lumpur pour y visiter l'Exposition malaisienne annuelle des inventions et des dessins et modèles (MINDEX/INNOTEX '96) et remettre deux médailles de l'OMPI, l'une récompensant la meilleure invention et l'autre la meilleure invention réalisée par un étudiant (voir aussi plus loin).

En août 1996 aussi, un fonctionnaire de l'OMPI s'est entretenu, à Kuala Lumpur, avec des fonctionnaires de l'Institut malaisien de normalisation et de recherche industrielle (SIRIM) de questions d'intérêt commun. Il a aussi participé à l'examen tripartite final du projet financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI, qui vise à renforcer le système malaisien de propriété industrielle.

*Mongolie.* En août 1996, l'ancien ministre de la culture, M. Nambaryn Enkhbayar, s'est entretenu, à Genève, avec le directeur général et d'autres fonctionnaires de l'OMPI de questions concernant l'éventuelle adhésion de la Mongolie à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Par ailleurs, un fonctionnaire de l'OMPI l'a accompagné à Beme

et à Zurich où il s'est entretenu de questions de droit d'auteur avec des fonctionnaires de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle et de la Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales (SUISA), respectivement.

*Népal.* En août 1996, des fonctionnaires du Département de l'industrie du Ministère de l'industrie se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de questions concernant le projet de loi sur la propriété industrielle qu'élaborent les autorités sur la base d'un projet rédigé en 1994 par l'OMPI. Les entretiens ont aussi porté sur les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

En août 1996 aussi, un consultant britannique de l'OMPI et un fonctionnaire de l'Organisation se sont entretenus, à Katmandou, avec des fonctionnaires de ce département du projet de loi sur la propriété industrielle et de la modernisation du système de propriété industrielle.

En août 1996 toujours, un consultant thaïlandais de l'OMPI a effectué, à la Faculté de droit de l'Université de Tribhuvan, une mission sur l'enseignement du droit de la propriété intellectuelle.

*Pakistan.* En août 1996, un fonctionnaire national a eu des entretiens, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI sur l'éventuelle adhésion du pays aux traités administrés par l'Organisation, la modernisation de l'administration de la propriété industrielle et les activités de coopération futures.

*Papouasie-Nouvelle-Guinée.* En août 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion du pays aux traités administrés par l'Organisation, de la modernisation de l'administration de la propriété industrielle et des activités de coopération futures.

*Philippines.* En août 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu à Manille, où il a eu des entretiens avec des fonctionnaires nationaux au sujet de diverses initiatives nationales visant à promouvoir les activités inventives et l'innovation dans le pays. Il y a aussi parlé des activités de l'OMPI au cours de journées d'étude sur la commercialisation des inventions, organisées par l'Institut d'application et de promotion des techniques à l'intention d'une soixantaine d'inventeurs, scientifiques et chefs d'entreprise.

*République populaire démocratique de Corée.*

En août 1996, quatre fonctionnaires de l'Office des inventions se sont rendus à l'Office allemand des brevets, à Munich, dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par l'OMPI sur l'administration automatisée des brevets et les services informatisés de documentation et d'information.

En août 1996 aussi, trois fonctionnaires de l'Office des inventions se sont rendus à l'Office chinois des brevets, à Beijing, dans le cadre d'un voyage d'étude sur les procédures relatives aux demandes de brevet.

Ces voyages d'étude s'inscrivaient dans le cadre du projet national financé par le PNUD et exécuté par l'OMPI, visant à moderniser le système de propriété industrielle dans le pays.

*Samoa-Occidentale.* En août 1996, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'éventuelle adhésion à la Convention instituant l'OMPI, de la modernisation de l'administration de la propriété industrielle et des activités de coopération futures.

*CE-ANASE.* Fin août et début septembre 1996, deux consultants britanniques de l'OMPI se sont rendus en mission en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande, afin de faire mieux connaître la propriété intellectuelle dans les pays de l'ANASE en élaborant du matériel d'information. Cette mission était financée dans le cadre du programme CE-ANASE pour les brevets et les marques.

## Pays arabes

### Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

*Jordanie.* En août 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en Jordanie pour s'entretenir avec le directeur de la Direction de l'enregistrement commercial et de la protection de la propriété industrielle (Ministère de l'industrie et du commerce) de la coopération future entre la Jordanie et l'Organisation pour la révision de la législation nationale sur la propriété industrielle, ainsi que des avantages que présente l'adhésion au Traité de coopération en matière de

brevets (PCT) et à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

*Bureau régional pour les États arabes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (New York).* En août 1996, un fonctionnaire de l'OMPI s'est rendu en mission au PNUD, à New York, pour s'entretenir de l'éventuel financement par le PNUD d'un projet régional pour les pays arabes dans le domaine de la propriété intellectuelle, dont l'exécution serait confiée à l'OMPI.

## Coopération pour le développement (en général)

### Cours de formation, séminaires et réunions

*Séminaire d'introduction de l'OMPI sur la propriété industrielle (Genève).* Ce séminaire, organisé par l'OMPI, s'est tenu en anglais, en arabe, en espagnol et en français, à Genève, du 28 au 30 août 1996. Il a été suivi par 114 participants des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kenya,

Laos, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Samoa, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zaïre, Zambie et Zimbabwe — ainsi que de Hong Kong, de l'OAPI et de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et par 40 fonctionnaires de missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. Des exposés y ont été présentés par un consultant britannique de

l'OMPI et six fonctionnaires de l'Organisation. Le programme du séminaire comprenait aussi l'étude des dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

*Cours de formation OMPI/Suède sur le droit d'auteur et les droits voisins (Stockholm).* Ce cours, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement suédois et avec le concours de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI), s'est tenu à Stockholm du 12 au 22 août 1996. Il a été suivi par 17 fonctionnaires de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de la Chine, du Ghana, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Jamaïque, du Kenya, du Lesotho, de la Namibie, du Nigéria, du Pakistan, des Philippines et du Zimbabwe. Des exposés y ont été présentés par deux fonctionnaires et un professeur d'université suédois, un fonctionnaire ghanéen, deux représentants de la Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI) et de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) ainsi que par trois fonctionnaires de l'OMPI. À la fin du cours, les participants se sont rendus au siège de l'OMPI, où ils ont rencontré des fonctionnaires de l'Organisation et participé à une réunion d'évaluation du cours. Parmi les

sujets traités figuraient les dispositions pertinentes de l'Accord sur les ADPIC.

*Colloque OMPI/Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) sur la commercialisation des inventions brevetées (Malaisie).* Ce colloque, organisé conjointement par l'OMPI et l'IFIA, en collaboration avec le Ministère malaisien du commerce intérieur et de la consommation et la Société malaisienne pour les inventions et les dessins et modèles (MINDS), s'est tenu à Kuala Lumpur du 18 au 22 août 1996. Il a été suivi par plus de 140 participants de Bosnie-Herzégovine, du Botswana, du Canada, de Chine, des Émirats arabes unis, des États-Unis d'Amérique, de France, de Hongrie, d'Inde, d'Islande, du Koweït, du Lesotho, de Malaisie, du Nigéria, de Norvège, du Pakistan, des Pays-Bas, du Pérou, des Philippines, de République de Corée, de Roumanie, de Singapour, de Sri Lanka, de Suède, de Suisse, de Syrie, du Togo, du Viet Nam et de Hong Kong, ainsi que par des fonctionnaires du PNUD et de l'OAPI. Des exposés y ont été présentés par des experts venus de Chine, des États-Unis d'Amérique, de Hongrie, d'Inde, d'Islande, de Malaisie, des Pays-Bas, de Singapour et de Suisse, ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI. Le colloque s'est achevé par une table ronde sur la commercialisation des inventions brevetées.

### Médailles de l'OMPI

En août 1996, à l'occasion de l'Exposition malaisienne annuelle des inventions et des dessins et modèles (MINDEX/INNOTEX '96) organisée conjointement par la MINDS et l'Institut malaisien pour la recherche dans le domaine des tech-

niques nucléaires (MINT) et tenue à Kuala Lumpur, un fonctionnaire de l'OMPI a remis deux médailles de l'Organisation, l'une à l'auteur de la meilleure invention et l'autre à l'auteur de la meilleure invention d'étudiant.

## Activités de l'OMPI spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

### Activités régionales

*Séminaire de l'OMPI sur l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB) (Helsinki).* Ce séminaire, organisé par l'OMPI en collaboration avec l'Office national des brevets et de l'enregistrement de la Finlande, et qui avait pour objet d'encourager l'utilisation du système du brevet eurasien par les conseils en brevets européens s'est tenu à Helsinki les 13 et 14 août 1996. C'était la première réunion tenue sur ce sujet en dehors du territoire des neuf pays parties à la Convention sur le brevet eurasien (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie,

Kazakstan, Kirghizistan, République de Moldova, Tadjikistan et Turkménistan). Le séminaire a été suivi par plus de 50 fonctionnaires finlandais et conseils en brevets d'Allemagne, du Danemark, d'Estonie, de Finlande, de Lettonie, de Lituanie, de Norvège, du Royaume-Uni et de Suède. Deux fonctionnaires de l'OMPI y ont aussi participé. Quatre fonctionnaires invités, qui venaient de l'OEAB et de la Fédération de Russie, ainsi qu'un fonctionnaire de l'OMPI y ont présenté des exposés qui ont porté, notamment, sur l'utilisation de la voie du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) pour l'obtention d'un brevet eurasien.

## Contacts du Bureau international de l'OMPI avec d'autres pays et avec des organisations internationales

### Contacts au niveau national

*Pays-Bas.* En août 1996, à l'occasion du huitième Congrès international pour les collections de cultures, organisé par le Centraalbureau voor Schimmelcultures (CBS) et l'Institut de l'Académie royale des arts et des sciences des Pays-Bas sous les auspices de la Fédération mondiale des collections de cultures (WFCC), et tenu à Veldhoven, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté un exposé sur le système de dépôt des micro-organismes en vertu du Traité de Budapest sur la reconnaissance internationale du dépôt des micro-organismes aux fins de la procédure en matière de brevets.

*Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) – Colloque sur les droits de propriété industrielle : amélioration des systèmes de propriété industrielle dans la perspective du XXI<sup>e</sup> siècle (Japon).* En août 1996, un fonctionnaire de

l'OMPI a participé, à Tokyo, à ce séminaire organisé par l'Office japonais des brevets et suivi par environ 200 représentants de la fonction publique et de l'industrie des 18 pays membres de la CEAP.

### Autres organisations

*Association des organisations européennes d'artistes interprètes (AEPO)/Fédération internationale des musiciens (FIM).* En août 1996, un représentant de l'AEPO et un représentant de la FIM se sont rendus au siège de l'OMPI pour parler de l'organisation d'une réunion internationale sur la protection et l'exercice des droits des artistes interprètes ou exécutants qui se tiendra en mai 1997, et de l'éventuelle participation de l'OMPI à cet événement.

*Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI).* En août 1996, un représen-



tant de l'IFPI s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation de certaines questions de droit d'auteur que soulève l'application des techniques numériques.

*Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB).* En août 1996, deux fonctionnaires de l'OMPI ont assisté à la 62<sup>e</sup> Conférence générale de la FIAB, qui s'est tenue à Beijing.

*Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA).* En août 1996, un fonctionnaire de l'OMPI a participé à l'Assemblée générale de l'IFIA, qui s'est tenue à Kuala Lumpur.

*Institut du droit de l'informatique (Oslo).* En août 1996, un groupe d'étudiants de cet institut a assisté, à Genève, à une séance d'information donnée par des fonctionnaires de l'OMPI sur les activités de l'Organisation et, en particulier, la Conférence diplomatique sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins, qui se tiendra en décembre 1996.

## Publications récentes de l'OMPI

En août 1996, l'OMPI a fait paraître les nouvelles publications<sup>1</sup> suivantes :

<sup>1</sup> Ces publications peuvent être obtenues auprès de la Section de la vente et de la diffusion des publications, OMPI, 34, chemin des Colombettes, CH-1211 Genève 20, Suisse (téléimprimeur : 412 912 OMPI CH; télécopieur : (41-22) 733 54 28; téléphone : (41-22) 730 91 11).

Les commandes doivent contenir les indications suivantes : a) code numérique ou alphabétique de la publication souhaitée, langue (E pour l'anglais, J pour le japonais), nombre d'exemplaires; b) adresse postale complète du destinataire; c) mode d'acheminement (voie de surface ou voie aérienne). Les prix indiqués comprennent les frais d'acheminement par voie de surface.

Les virements bancaires doivent être effectués au compte de l'OMPI n° 487080-81 auprès du Crédit suisse, 1211 Genève 20, Suisse.

*Brochure d'informations générales de l'OMPI* (édition de 1996) (en japonais), n° 400(J), 73 pages, gratuit.

*Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI — Guide de la médiation de l'OMPI* (en anglais), n° 449(E), 16 pages, gratuit.

*Conférence sur la médiation, Genève, 29 mars 1996* (en anglais), n° 750(E), 170 pages, 20 francs suisses.

## Calendrier des réunions

### Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

#### 1996

- 2-20 décembre (Genève, CICG<sup>1</sup>)**      **Conférence diplomatique de l'OMPI sur certaines questions de droit d'auteur et de droits voisins**
- La conférence diplomatique adoptera un ou plusieurs traités multilatéraux.  
*Invitations* : comme délégations, i) États membres de l'OMPI et ii) les Communautés européennes; comme observateurs, États non membres de l'OMPI mais membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines organisations.
- 6 décembre (matin) (Genève, CICG<sup>1</sup>)<sup>\*</sup>**      **Réunion d'information pour les organisations non gouvernementales sur les questions de droit d'auteur et de droits voisins**
- Les participants de cette réunion informelle seront informés des activités récentes et des plans de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et seront invités à présenter leurs commentaires à ce sujet.  
*Invitations* : certaines organisations non gouvernementales.

#### 1997

- 17-20 février (Genève)**      **Comité d'experts sur les licences de marques (première session)**
- Le comité étudiera des questions concernant les formalités et d'autres aspects juridiques relatifs aux licences de marques.  
*Invitations* : comme membres, i) États membres de l'OMPI et ii) les Communautés européennes; comme observateurs, certaines organisations.
- 18 et 19 mars (Genève)**      **Comité de coordination de l'OMPI (trente-septième session)**
- Le comité tiendra une session extraordinaire pour désigner un candidat au poste de directeur général et pour éventuellement traiter aussi de certaines questions relatives au personnel.  
*Invitations* : États membres du Comité de coordination de l'OMPI et, comme observateurs, États membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de ce comité.
- 21 mars (New York)**      **Conférence de l'OMPI sur l'arbitrage**
- Cette conférence servira de cadre à un examen approfondi de la procédure d'arbitrage des litiges en matière de propriété intellectuelle selon les règlements d'arbitrage et d'arbitrage accéléré de l'OMPI. Des représentants de l'OMPI, des juristes et des praticiens présenteront des exposés et animeront des débats sur tous les aspects importants de ces règlements autour des thèmes suivants : arbitrage des litiges en matière de propriété intellectuelle et arbitrage à l'ère des techniques de pointe; clause d'arbitrage; constitution du groupe spécial; mesures conservatoires et provisoires; conduite de la procédure; sentence arbitrale; frais de l'arbitrage.  
*Participation* : toute personne, moyennant paiement d'un droit d'inscription.

<sup>1</sup> CICG : Centre international de conférences de Genève.

- 8-10 avril (Phuket, Thaïlande)** **Forum mondial Unesco-OMPI sur la protection du folklore**  
 Le forum mondial — organisé par l'Unesco et l'OMPI en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais — servira de cadre à un examen de tous les aspects importants de la protection du folklore. Il y sera aussi question des mesures juridiques envisageables dans ce domaine aux niveaux national et international.  
*Invitations* : États membres de l'Unesco et de l'OMPI, certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales et — moyennant paiement d'un droit d'inscription — toute personne.
- 14 et 15 avril (Genève)** **Comité du budget de l'OMPI (seizième session) et Comité des locaux de l'OMPI (septième session)**  
 Les deux comités continueront d'examiner, lors d'une session commune, des questions concernant les besoins de l'OMPI en nouveaux locaux.  
*Invitations* : États membres des comités et, comme observateurs, autres États membres de l'OMPI.
- 16-18 avril (Genève)** **Comité du budget de l'OMPI (dix-septième session)**  
 Le comité examinera le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 1998-1999.  
*Invitations* : États membres du comité et, comme observateurs, autres États membres de l'OMPI.
- 28-30 avril (Manille)** **Colloque mondial de l'OMPI sur la radiodiffusion, les nouvelles techniques de communication et la propriété intellectuelle**  
 Le colloque mondial — organisé en collaboration avec le Gouvernement philippin — servira de cadre à un examen de la situation actuelle et d'une éventuelle amélioration de la réglementation des droits et des obligations des organisations (organismes de radiodiffusion, câblodistributeurs, Internet, etc.) qui mettent à la disposition du public des programmes contenant des œuvres, des émissions de radiodiffusion, des prestations et des phonogrammes protégés.  
*Invitations* : États membres de l'OMPI, certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales et — moyennant paiement d'un droit d'inscription — toute personne.
- 22 septembre - 1<sup>er</sup> octobre (Genève)** **Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (trentième série de réunions)**  
 Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réuniront en session ordinaire.  
 Ils procéderont, notamment, à l'examen et à l'évaluation des activités menées depuis juillet 1996, arrêteront le programme et le budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 1998-1999 et nommeront le nouveau directeur général.  
*Invitations* : États membres de l'OMPI ou de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.

## Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

**1997**

- 29 et 30 avril (Genève)** **Comité consultatif (cinquante-troisième session)**  
*Invitations* : États membres de l'UPOV.

27 octobre (Genève)

**Comité administratif et juridique (trente-septième session)**

*Invitations* : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales.

28 octobre (Genève)

**Comité consultatif (cinquante-quatrième session)**

*Invitations* : États membres de l'UPOV.

29 octobre (Genève)

**Conseil (trente et unième session ordinaire)**

*Invitations* : États membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains États non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.